

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE  
DE LA  
COMMISSION D'HYGIENE ET SECURITE 1966

---

La Commission d'Hygiène et Sécurité du Centre du BOUCHET a été normalement constituée avec la participation de :

- 5 Représentants de l'Administration dont : le Conseiller Médical de la Direction Administrative ou le Médecin du Centre, le Chef du G.P.R., l'Ingénieur de Sécurité.
- 5 Représentants du Personnel, soit 2 Agents Annexe I et 3 Agents Annexe II.

Elle s'est réunie deux fois seulement au cours de l'année, faute de questions à porter à l'ordre du jour, étant bien entendu que les Délégués du Personnel peuvent toujours soumettre à M. le Chef de Centre, Président de la Commission, des questions d'Hygiène et Sécurité d'importance mineure (petits risques) lors des audiences mensuelles.

Les sujets discutés en séance peuvent être groupés autour de thèmes de Sécurité suivants :

I - SECURITE MANUTENTION.

A l'occasion de l'examen des accidents du travail, la Commission a constaté que les taux de fréquence et de gravité restent pratiquement stables avec toutefois légère tendance à la diminution, les accidents de manutention aux postes de travail atteignant la proportion de 50 % environ. Ceux-ci sont imputables aux opérations manuelles très fréquentes et à l'utilisation de nombreux accessoires de levage dans les ateliers.

## 2 - SURVEILLANCE DES ATMOSPHERES DE TRAVAIL.

Les Représentants du Personnel se sont préoccupés du risque "poussières radioactives et vapeurs" dans certains ateliers ou au cours de certaines opérations. Ils ont insisté plus particulièrement sur :

- la surveillance des entreprises extérieures effectuant des travaux en milieu contaminé, en particulier pendant la période des congés.
- la présence de vapeurs nitreuses et de poussières d'oxyde d'U pendant la période de démarrage de l'atelier Dénitration-Granulation. La Commission a reconnu à la séance de fin d'année que les choses étaient rentrées dans l'ordre.
- les précautions à prendre au cours des opérations de prélèvement d'échantillon de produits solides afin d'éviter la contamination ambiante; la Commission a approuvé l'effort accompli par le SFUT pour automatiser le prélèvement, regrettant que cet automatisme ne puisse pas être étendu davantage.

Le Médecin du Centre a apporté une note rassurante : les dépassements de la norme U dans les urines sont extrêmement rares et n'atteignent pas de chiffres inquiétants.

## 3 - PROTECTION CONTRE LE BRUIT.

L'Ingénieur de Sécurité et le Médecin du Centre ont préconisé le port du casque antibruit à l'atelier de Magnésiothermie. Un modèle de casque combiné antichoc-antibruit a été présenté à la Commission; celle-ci regrette que le personnel marque une certaine réticence à l'égard de ce genre de protection.

## 4 - RISQUE ELECTRIQUE.

Bien qu'aucun cas d'électrocution ne soit à déplorer parmi le personnel depuis la création du Centre, la Commission souhaite que les agents de la F.L.S. et les O.P. de l'Atelier Electricité reçoivent des notions de secourisme spécialisé et soient instruits des premiers soins à donner à un électrocuté.

.../...

5 - APPAREILS DE LEVAGE.

Le problème de l'évacuation de la cabine d'un pont roulant immobilisé a été évoqué. Compte-rendu a été donné des exercices d'entraînement des pontonniers à la descente par l'échelle de corde.

6 - RISQUE CRITICITE.

Ce risque existant théoriquement à l'atelier de préparation d' $UO_2$  pour  $EL_4$ , un exercice d'évacuation de la zone concernée a été organisé et commenté.

De plus, en fin d'année, un exercice d'irradiation du Centre, à l'aide d'une source de 100 Ci, simulant l'irradiation résultant d'un éventuel accident de criticité, s'est déroulé dans de bonnes conditions de sécurité.

La Commission s'est en outre intéressée à 2 questions ayant trait au confort des travailleurs du Centre :

- elle a approuvé la mise en service d'une nouvelle tenue de travail dans les ateliers, plus seyante et plus agréable à porter.
- elle a obtenu une amélioration de la qualité et de la distribution des extraits aromatisés sur les fontaines d'eau potable.